

L'abolition de la traite et de l'esclavage à travers les objets du château des ducs de Bretagne



Consigne 2



La France devient au 18^e siècle un acteur majeur de la traite transatlantique. Nantes est, devant Bordeaux, le premier port français et fait figure de véritable « capitale de la traite atlantique. À partir de 1815, sous l'influence du mouvement abolitionniste anglais, la traite est théoriquement interdite. Trois lois (1818, 1827, 1831) réaffirment successivement en France cette interdiction, alors qu'une traite illégale importante se poursuit.

... → Pourquoi l'abolition de la traite a-t-elle été aussi difficile à faire appliquer en France ?

→ **Consigne** : Un débat a lieu à la Chambre des Députés en France en 1822 pour décider d'une loi plus sévère confirmant l'abolition de la traite. **Vous rédigez un texte engagé en vous appuyant sur des preuves (objets du musée).**

→ Boîte à outils :

1. Repères chronologiques : L'esclavage et la traite négrière en France.

1794	Abolition de l'esclavage dans les colonies par la Convention.
1802	Bonaparte rétablit l'esclavage.
1815	Congrès de Vienne : L'Angleterre impose l'abolition de la traite aux puissances européennes, dont la France.
Janvier 1817	Décret de Louis XVIII confirmant l'interdiction de la traite.
15 avril 1818	Dans le contexte de la Restauration, première loi française interdisant la traite. Le navire utilisé pour la traite atlantique est puni par une contravention. Loi peu sévère, impopulaire et peu appliquée. La traite clandestine continue.
1820	Organisation du mouvement abolitionniste en France. Première pétition déposée à la Chambre des Députés.
28 mars 1822	Le duc de Broglie (famille noble et influente) dénonce la traite et prononce un discours abolitionniste de 154 pages à la Chambre des Pairs, avec pièces justificatives.
25 avril 1827	Deuxième loi française interdisant la traite. Loi peu appliquée.
22 février 1831	Troisième loi française interdisant la traite : lourdes peines (prison et confiscation) pour les navires utilisés pour traite atlantique.
1848	Abolition définitive de l'esclavage en France (rôle de Victor Schœlcher).

2. Les institutions de la Restauration.

La Charte constitutionnelle octroyée par Louis XVIII en 1814 marque le rétablissement de la souveraineté royale, faiblement tempérée par l'existence d'un parlement composé de deux assemblées : la Chambre des députés des départements élue pour cinq ans au suffrage restreint et la Chambre des pairs héréditaires ou désignés à vie.

→ Aide à la mise en œuvre :

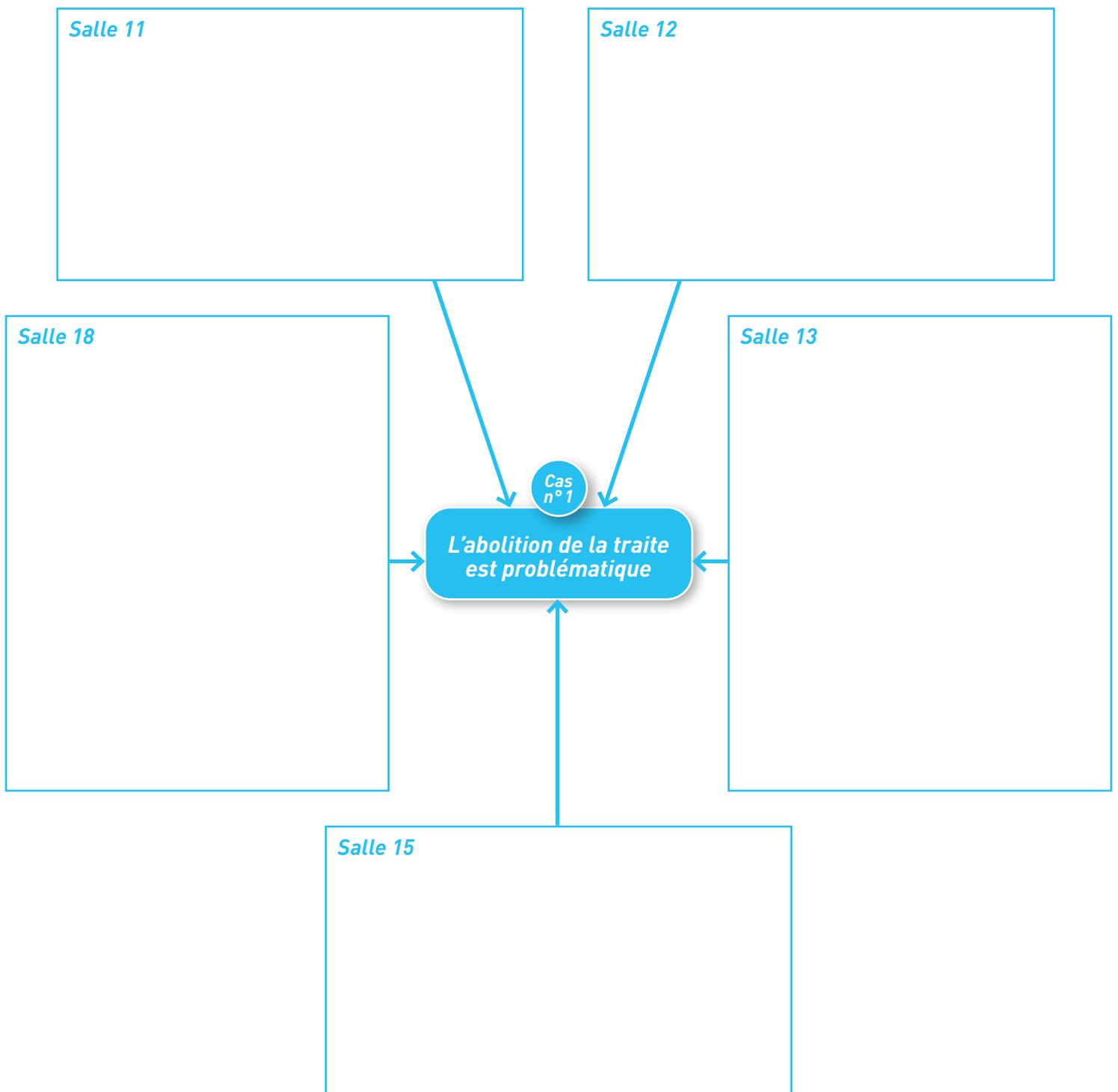
- **Élaborez** une définition de la traite atlantique.
- **Identifiez** la cause que vous devez défendre : pour ou contre l'abolition de la traite.
- **Relevez** dans les salles du musée les objets qui constituent des preuves. **Photographiez-les** (sans flash) ainsi que leur cartel. **Sélectionnez** une dizaine d'objets.
- **Remettez** chaque objet dans le contexte de la salle où il est exposé : **identifiez** l'époque et le lieu qu'il représente.
- **Regroupez** les objets en fonction du type d'argument qu'il incarne : argument politique, économique, humanitaire, culturel, religieux...
- **Organisez** vos arguments et **anticipez** sur les arguments du parti adverse.

L'abolition de la traite et de l'esclavage à travers les objets du château des ducs de Bretagne



Consigne 2

→ Sélectionnez les objets qui apportent des preuves à votre argumentation et **dégagez** les idées essentielles.



L'abolition de la traite et de l'esclavage à travers les objets du château des ducs de Bretagne

Consigne 2

→ Sélectionnez les objets qui apportent des preuves à votre argumentation et **dégagez** les idées essentielles.

